

Compte-rendu du conseil communal du 12 février 2007

Longueur et tentations Et CAP plus soudé que jamais !

Après l'inflation dans le nombre d'informations communales (où l'opposition ne peut que protester si nécessaire), voici venu le temps des réunions du conseil communal marathon : 6 heures 30 pour traiter 22 points à l'ordre du jour sur 32 ! (J'avoue ne pas être resté jusqu'au bout : 1 heures 30 du matin !)

1. Le(s) point(s) positif(s) :

La toiture de la tribune du stade communal sera réparée en urgence suite aux dégâts de la tempête.

2. Les points négatifs :

Le rejet d'une conseillère communale de toutes les commissions où elle s'était proposée. Drôle de règle proportionnelle dont le bourgmestre assure qu'elle a été scrupuleusement suivie. Danielle CARON (CAP-CDH) est quand même une conseillère élue avec 4.085 voix de préférence, soit le meilleur score de tous les élus de Woluwe-Saint-Lambert, où est donc le respect de la majorité vis-à-vis des électeurs ?

Même scénario et même ostracisme à l'égard de Danielle CARON, bourgmestre de cœur des Woluwéens, sa candidature à l'Observatoire du stationnement de Woluwe-Saint-Lambert est rejetée.

La méconnaissance de l'Echevin actuel des Finances sur ses dossiers. A la demande de l'opposition sur le taux d'intérêt du placement de 1 million d'euro en certificats de trésorerie lors de l'encaisse communal 4^{ème} trimestre, celui-ci répond vaguement 3,75% mais qu'il n'est pas sûr. Bon sang, il s'agit quand même d'un placement important.

La transparence dans les rémunérations et avantages des mandataires publics Bruxellois. Le bourgmestre se dit en faveur de cette transparence mais lorsque l'opposition (CAP) demande de fixer un plafond maximum précis sur les frais de téléphone, la majorité refuse. Pire, il propose de fixer une moyenne supérieure des échevins des deux dernières années. En d'autres termes, s'il y avait eu des abus les dernières années avec cette même majorité, ils recommenceront leurs abus avec une limite moyenne supérieure. Bel exemple de gestion transparente !

De même avec le carburant, si le Bourgmestre assure que les procédures de contrôle fonctionnent, on peut se demander si le maximum de 160 litres de carburant par mois, ce n'est pas exagéré ? Le contrôle fonctionne-t-il si bien lorsque l'on apprend qu'un même véhicule public aurait consommé en même temps du diesel et de l'essence et un autre qui consomme 26 litres au 100km ! L'augmentation de 28% de la taxe sur l'occupation du domaine public. Si l'intention de l'Echevin des Finances est louable en voulant réduire le nombre de taxes de 3 à 1 seule, ce n'est pas pour autant qu'il faut faire trinquer les petits commerçants ! Stefan ECTOR (CAP-VLD) s'en indignent et demande aux libéraux de la majorité de supprimer cette taxe qui rapporte à la commune un montant de 9.222 EUR (Montant dérisoire à moins que l'on nous cache des finances communales catastrophiques ?) Xavier Lienart (LB-IC) parle lui d'une taxe symbolique qui est nécessaire, mais Jean-François THAYER (CAP-CDH) rétorque immédiatement en demandant de faire justement un geste symbolique pour garder les petits commerçants dans notre commune.

Danielle CARON (CAP-CDH) ajoutera que ce n'est vraiment pas la bonne solution pour des petits commerces qui font partie de l'animation des quartiers. Celle-ci propose de supprimer la taxe et de sanctionner uniquement les commerçants qui ne respectent pas le minimum de trottoir pour laisser passer les mamans avec leur poussette d'enfants, les personnes à mobilité réduite ou encore les piétons tout simplement. Finalement, l'amendement " suppression " sera rejeté et le point " une taxe unique " adopté comme suit : 20 oui ; 13 non et 1 abstention (hé oui, Mme HASQUIN LB-MR s'est désolidarisée du Collège, devra-t-elle démissionner ?)

3. Les interpellations :

Sur le Val d'Or, Danielle CARON (CAP-CDH) dénonce la passivité de la majorité dans ce dossier pour lequel les riverains sont inquiets quant à la construction sur des terrains verts. La région a donné un signal fort en votant le PRAS en 2001. Le PPAS communal de Woluwe-Saint-Lambert n'a toujours pas été adapté pour y mettre deux zones : une habitable et l'autre en espace vert. Mais d'après l'Echevin de l'Environnement (?), c'est un terrain privé. La commune ne peut rien faire. Nous pouvons donc installer la Tour Eiffel dans votre jardin privé ?

Sur le laisser-aller de la gestion du Centre sportif par Bernard IDE (CAP-Ecolo) où le Conseil d'Administration ne s'est toujours pas réuni depuis 4 mois.

Sur la restructuration de la poste et la fermeture potentielle de 2 bureaux à WSL par Michel Lemaire (CAP-CDH) et Bernard IDE (CAP-Ecolo). Le bourgmestre avoue avoir déjà pris contact avec la direction générale de la Poste en ayant vu que l'interpellation était à l'ordre du jour. MERCI l'opposition !

Sur des travaux de sécurisation d'un carrefour dangereux av. Gilsoul par Francine BETTE (CAP-CDH). Des travaux promis depuis avril 2006 mais non-réalisés. On apprend par l'Echevin des Travaux Publics que les bacs à fleurs sont commandés mais finalement le Bourgmestre décide que ce seront des " bollards " qui seront placés (petits poteaux en bois).

Sur les chèques-sport distribués par l'Echevinat des Sports et financés par la Région Bruxelloise par Francine BETTE (CAP-CDH). Ces chèques ne sont pas acceptés par le Poséidon parce qu'ils n'ont pas signé de contrat d'affiliation (gratuit !) avec le contractant de la Région.

C'en est trop, il est déjà 23h30, il reste 10 interpellations et 3 points en huis clos. C'est vraiment navrant de voir aussi peu de créativité et de dynamisme dans cette majorité.

André de WOOT de TRIXHE,
le 17 février 2007